



MODIFICATION DES CHAMPIONNATS 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} série
Principe d'accès aux différentes divisions

Beaune, le 17 septembre 2019

Qualifications :

Accès aux différentes divisions par les phases finales régionales.

Les clubs seront classés en inter poule par application des articles art 340-1 et 340-3 des règlements généraux de la FFR.

Organisation :

Pour la 1^{ère} série :

Les clubs classés 1^{er} et 2^{ème} sont qualifiés directement pour les ½ finale 1^{ère} série.

Les clubs classés 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} 6^{ème} : barrage pour la qualification aux ½ finales selon les oppositions suivantes :

3^{ème} contre 6^{ème} et 4^{ème} contre 5^{ème}

Pour la 2^{ème} série :

Les clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} sont qualifiés directement pour les ½ finale 2^{ème} série

Les clubs classés 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} : barrage pour la qualification aux ½ finales selon les oppositions suivantes :

9^{ème} contre 12^{ème} et 10^{ème} contre 11^{ème}

Pour la 3^{ème} série :

Les clubs classés 13^{ème} et 14^{ème} qualifiés directement pour les ½ finale 3^{ème} série

Les clubs classés 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} : barrage pour la qualification aux ½ finales selon les oppositions suivantes :

15^{ème} contre 18^{ème} et 16^{ème} contre 17^{ème}

Pour la 4^{ème} série :

Les clubs classés 19^{ème} et 20^{ème} et 21^{ème} qualifiés directement pour les ½ finale 4^{ème} série

Les clubs classés 22^{ème}, 23^{ème} : barrage pour la qualification aux ½ finales selon les oppositions suivantes :

Le règlement organisant la qualification des clubs pour les phases finales des championnats de France FFR sera diffusé ultérieurement, après validation par la Commission des épreuves fédérales.

*La Commission des épreuves régionales
La Commission des règlements*